



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Lison Chouraki Audit
3, rue Anatole de la Forge
75017 Paris

Inventiva S.A.

***Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes consolidés résumés
trimestriels au 31 mars 2021***

Période du 1er janvier au 31 mars 2021

Inventiva S.A.

50, rue de Dijon - 21121 Daix



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Lison Chouraki Audit
3, rue Anatole de la Forge
75017 Paris

Inventiva S.A.

Siège social : 50, rue de Dijon - 21121 Daix

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés trimestriels au 31 mars 2021

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Inventiva S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés résumés trimestriels de la société Inventiva S.A. relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés résumés trimestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, notamment les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés résumés trimestriels au 31 mars 2021 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 22 juin 2021. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés résumés trimestriels au 31 mars 2021.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés résumés trimestriels au 31 mars 2021, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Inventiva S.A.
*Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
résumés trimestriels au 31 mars 2021*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés résumés trimestriels au 31 mars 2021 avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris La Défense, le 28 juillet 2021

Paris, le 28 juillet 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Lison Chouraki Audit

Cédric Adens
Associé

Lison Dahan Chouraki
Associée



INVENTIVA S.A.

Société anonyme au capital de 386 302,26 euros
Siège social : 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France
RCS Dijon 537 530 255

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES TRIMESTRIELS ETABLIS
SELON LE REFERENTIEL COMPTABLE IFRS
AU 31 MARS 2021**

Table des matières des états financiers consolidés résumés trimestriels

	Page
COMPTES CONSOLIDES RESUMES TRIMESTRIELS ETABLIS SELON LE REFERENTIEL COMPTABLE IFRS AU 31 MARS 2021	
Etat de la situation financière consolidée au 31 mars 2021 et 31 décembre 2020.....	2
Compte de résultat consolidé du premier trimestre 2021 et 2020	3
Etat du résultat global consolidé du premier trimestre 2021 et 2020	4
Etat des variations des capitaux propres consolidées du premier trimestre 2021 et 2020..	5
Etat des flux de trésorerie consolidés du premier trimestre 2021 et 2020.....	6
Notes aux états financiers consolidés résumés	7

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

	<i>Notes</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	4.1	881	935
Immobilisations corporelles	4.2	3 172	3 282
Autres actifs non courants	4.3	2 751	1 706
Total Actif non courant		6 803	5 923
Stocks	4.4	375	320
Clients et comptes rattachés	4.5	1	48
Créances d'impôt	4.5	9 078	9 028
Autres actifs courants	4.5	8 157	17 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	107 806	105 687
Total Actif courant		125 417	132 997
Total Actif		132 220	138 920
Capitaux propres	4.7	102 256	111,211
Dettes financières à long terme	4.8	10 075	10 037
Provisions - part long terme	4.9	2 377	2 377
Provisions pour retraites	4.10	1 443	1 385
Total Passif non courant		13 896	13 800
Dettes financières à court terme	4.8	11	18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11	8 692	6 923
Provisions - part court terme	4.9	148	130
Autres passifs courants	4.11	7 219	6 838
Total Passif courant		16 068	13 908
Total Passif et capitaux propres		132 220	138 920

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	Trois mois clos	
		31 mars 2021	31 mars 2020
Chiffre d'affaires	5.1	74	87
Autres produits d'exploitation	5.1	152	858
Frais de recherche et développement	5.2	(7 196)	(6 059)
Marketing – Développement commercial	5.2	(137)	(65)
Frais généraux et administratifs	5.2	(2 739)	(1 546)
Autres produits (charges) opérationnels	5.3	(95)	(81)
Résultat opérationnel		(9 942)	(6 805)
Produits financiers	5.4	3 684	20
Charges financières	5.4	(2 248)	(13)
Résultat financier		1 435	7
Produit (charge) d'impôt	5.5	(333)	–
Résultat Net		(8 840)	(6 798)
Résultat net de base/dilué par action (euros/action)		(0.23)	(0.23)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	5.6	38 602 670	29 033 063

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	Trois mois clos	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Résultat Net	(8 840)	(6 798)
Éléments recyclables en résultat	0	—
Variation de la réserve de conversion	0	—
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	—	—
Éléments non recyclables en résultat	—	—
Écarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	—	—
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	—	—
Résultat global	(8 840)	(6 798)

Etat des variations des capitaux propres consolidées

(en milliers d'euros)

	<i>Notes</i>	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserve de conversion	Réserves	Capitaux propres
1^{er} janvier 2021		386	139 668	(33 619)	-	(4 777)	111 211
Résultat net de la période		-	-	(8 840)	-	-	(8 840)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	0	-	0
Résultat global de la période		-	-	(8 840)	0	-	(8 840)
Affectation du résultat 2020		-	-	33 619	-	(33 619)	-
Paiements fondés sur des actions	4.7	-	-	-	-	16	16
Titres d'autocontrôle		-	-	-	-	(131)	(131)
31 mars 2021		386	139 668	(8 840)	0	(28 958)	102 256

	<i>Notes</i>	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserve de conversion	Réserves	Capitaux propres
1^{er} janvier 2020		268	86 012	(30 218)	-	(14 670)	41 392
Résultat net de la période		-	-	(6 798)	-	-	(6 798)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	(6 798)	-	-	(6 798)
Affectation du résultat 2019		-	-	30 218	-	(30 218)	-
Emission d'actions ordinaires		38	14 962	-	-	-	15 000
Coûts de transaction		-	(320)	-	-	-	(320)
Exercice BSAs, BSPCEs et AGAs		1	-	-	-	(1)	0
Paiements fondés sur des actions	4.7	-	-	-	-	241	241
Titres d'autocontrôle		-	-	-	-	(42)	(42)
31 mars 2020		307	100 655	(6 798)	-	(44 690)	49 473

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	31 mars 2021	31 mars 2020
Résultat net de la période	(8 840)	(6 798)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations, Amortissements et provisions	304	337
Crédits d'impôt	(51)	(849)
Coût de l'endettement financier net	50	1
Charge IFRS 2	16	241
Pertes / (gains) de change latents	(3 668)	-
Variation de juste valeur par le résultat	2 222	-
Autres	-	6
Marge brute d'autofinancement	(9 966)	(7 063)
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation et diverses	(152)	(136)
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et diverses	1 707	150
(Augmentation)/diminution des stocks	(55)	10
Crédit d'impôt reçu	-	4 167
Autres	686	(707)
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 185	3 484
Flux nets de trésorerie consommés par l'activité	(7 781)	(3 580)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(41)	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	-
(Augmentation)/diminution des comptes à termes courants	7 460	-
(Augmentation)/diminution des autres actifs financiers non courants	(1 045)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	6 374	-
Augmentation de capital	-	14 680
Remboursement d'emprunts	(13)	(34)
Remboursement des dettes de loyer	(4)	(14)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(16)	14 633
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	(1 424)	11 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	105 687	35 840
Gains / (Pertes) de change	3 543	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	107 806	46 893

Notes aux états financiers consolidés résumés

1. Informations relatives à la Société

1.1 Informations relatives à la Société

Inventiva est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé au 50 rue de Dijon, 21121 Daix. Les états financiers consolidés de la société Inventiva comprennent la Inventiva S.A. et sa filiale Inventiva Inc., créée en janvier 2021 (l'ensemble désigné comme "**Inventiva**" ou la "**Société**").

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules actives administrées par voie orale pour le traitement de maladies dans les domaines de la stéatohépatite non alcoolique ("**NASH**"), de la mucopolysaccharidose ("**MPS**") et d'autres maladies pour lesquelles le besoin médical non satisfait est important.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments, ainsi qu'un portefeuille important de plusieurs programmes en stade préclinique :

- Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, pour le traitement des patients atteints de la stéatohépatite non alcoolique ("**NASH**"), une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement approuvé. En 2020, Inventiva a publié les résultats positifs de son étude clinique de Phase IIb évaluant lanifibranor dans le traitement de la NASH et a annoncé que la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a accordé le statut de « *Breakthrough Therapy* » et de « *Fast Track* » à lanifibranor pour le traitement de la NASH. [La Société a également reçu un retour positif de la FDA pour démarrer la Phase III pivot dont le lancement est prévu au premier semestre 2021.] ;
- Odiparcil, second programme clinique développé par Inventiva, pour le traitement des patients souffrant de mucopolysaccharidose de type VI ("**MPS VI**"), un groupe de maladies génétiques rares. En décembre 2019, Inventiva a publié les résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIa réalisée chez des patients adultes atteints de la MPS VI et a obtenu le statut de « *Fast Track* » auprès de la FDA américaine en octobre 2020.. Suite au retour positif de la FDA pour démarrer la Phase III pivot de lanifibranor, la Société a décidé de concentrer ses activités cliniques sur le développement de lanifibranor dans la NASH et de suspendre durant cette période toutes les activités de R&D liées à la MPS ;
- Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo ;
- Une collaboration stratégique est en cours avec AbbVie Inc. ("**AbbVie**") dans le domaine des maladies auto-immunes. AbbVie poursuit actuellement le développement clinique de Cedirogant (anciennement ABBV-157), candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis issu de la collaboration AbbVie et la Société. A la suite de résultats encourageants de l'étude clinique de Phase Ib, AbbVie a annoncé le lancement d'une étude de Phase IIb d'évaluation de dose au second semestre 2021.

Inventiva est cotée sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris depuis février 2017 et sur le Nasdaq Global Market depuis Juillet 2020.

1.2 Faits marquants du premier trimestre 2021

Activités

Au 5 janvier 2021, Inventiva a annoncé le début de l'étude clinique de Phase III de lanifibranor dans la NASH, prévue sur le premier semestre 2021, cherche à obtenir une autorisation de mise sur le marché aux États-Unis et une autorisation conditionnelle dans l'Union Européenne.

Se référer à la note 1.1 – *Informations relatives à la Société.*

Collaboration pour développer des biomarqueurs non-invasifs avec le professeur Jérôme Boursier, M.D., Ph.D.

Au 25 février 2021, la Société a annoncé sa collaboration dans les biomarqueurs associés à la NASH avec le professeur Jérôme Boursier, M.D., Ph.D., Professeur de Médecine à la Faculté de Médecine de l'Université d'Angers. Cette collaboration vise à développer un ou plusieurs biomarqueurs ou un score combinant plusieurs biomarqueurs pour identifier les patients chez lesquels lanifibranor conduit à une résolution de la NASH et à une amélioration de la fibrose.

Litiges fiscaux en cours

Garantie donnée à l'administration fiscale

Le 6 janvier 2021, à la suite de la réponse favorable de l'administration fiscale à la demande de sursis de paiement concernant la taxe sur les salaires sur les exercices 2016 et 2017, la Société a constitué une garantie, sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole, à hauteur de 1,0 million d'euros (se référer aux notes 4.9 – *Provisions* et 4.11 – *Dettes fournisseurs et autres passifs courants*).

Contrôle fiscal portant sur la taxe sur les salaires au titre des exercices 2013 à 2015

Le 25 janvier 2021, le tribunal administratif de Dijon a informé la Société du rejet de la réclamation contentieuse et de sa requête d'instance introductive. Dans le cadre des accords existants, Abbott conduit la stratégie de défense et a décidé de ne pas mener la procédure d'appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. La Société a décidé de ne pas mener elle-même de procédure d'appel.

Le 10 février 2021, la Société a demandé le règlement d'Abbott pour un montant de 2,0 millions d'euros correspondant au montant maximal couvert par l'indemnisation dans la cadre de l'Additional Agreement et le règlement a été reçu au cours du premier trimestre 2021 (se référer à la note 4.5 – *Clients et autres actifs courants*).

Le 11 février 2021, la Société a reçu la mise en demeure de payer les montants dus à l'administration au titre de l'AMR émis le 17 août 2018 pour un montant de 1,9 million d'euros. A la date des présents états financiers, en accord avec l'administration fiscale, la Société a payé 1,8 million d'euros, correspondant aux droits et intérêts de retard d'assiette appliqués lors du contrôle, dont 1,3 million d'euros par compensation des créances de crédit de TVA (se référer également aux notes 4.9 – *Provisions des présents états financiers*, 4.11 – *Dettes fournisseurs et autres passifs courants* et 6.5 – *Événements postérieurs à la clôture*).

Création de la filiale U.S., Inventiva Inc.

Inventiva Inc. a été constituée dans l'État du New Jersey le 5 janvier 2021. Inventiva Inc. est détenue à 100% par la Société. Inventiva Inc. agira en tant que prestataire de services pour la Société, notamment pour déployer sur le territoire américain l'étude clinique mondiale de Phase 3 pour lanifibranor, qui sera lancée en 2021. La filiale a démarré ses opérations à la fin du premier trimestre 2021 avec le recrutement

de ses premiers collaborateurs et en particulier du directeur médical (*Chief Medical Officer*), salarié d'Inventiva Inc. depuis le mois d'avril 2021.

Cette filiale est consolidée dans les comptes de la Société à partir du premier trimestre 2021.

Impact sur l'activité dans le contexte de la pandémie COVID-19

A la date des présents états financiers consolidés résumés trimestriels non audités, la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les activités commerciales, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

À la date de publication de ces états financiers consolidés résumés trimestriels non audités, la Société n'a connaissance d'aucun événement ou circonstance spécifique qui obligerait la Société à mettre à jour ses estimations, hypothèses et jugements ou à réviser la valeur comptable de ses actifs ou passifs. Ces estimations peuvent être changées à mesure que de nouveaux événements se produisent et que des informations supplémentaires sont obtenues et sont comptabilisées dans les états financiers intermédiaires dès qu'ils sont connus. Les résultats avérés pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes pour les états financiers de la Société.

2. Base de préparation et déclaration de conformité

2.1 Base de préparation des états financiers consolidés

A la suite de la création de la filiale Inventiva Inc. en janvier 2021 (se référer à la note 1.2.– *Faits marquants du premier trimestre 2021*), la Société établit pour la première fois des états financiers consolidés pour dans le cadre de sa clôture trimestrielle au 31 mars 2021.

Les états financiers consolidés trimestriels sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). .

Ces états financiers consolidés trimestriels au 31 mars 2021 ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société en date de 22 juin 2021.

2.2 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés trimestriels ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les notes de l'annexe ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les comptes sociaux de la Société établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Pour plus de détails sur le périmètre et la méthode de consolidation, se référer à la note 2.3 – *Périmètre et méthode de consolidation* ci-dessous.

Référentiel IFRS adopté

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les comptes consolidés trimestriels établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis selon le

référentiel comptable IFRS de l'exercice 2020 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2021

Des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 avaient été publiés par l'IASB. L'application de ces amendements est obligatoire depuis le 1er janvier 2021. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la société.

Normes, amendements et interprétations significatifs publiés par l'IASB mais non encore applicables

Aucune norme, amendement ou interprétation qui ont été publiés et qui ne sont pas encore applicables au 31 mars 2021 ne pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers de la société.

2.3 Périmètre et méthode de consolidation

Principes comptables

Conformément à IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*, une entité (filiale) est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une société mère, ensemble elles constituent alors un groupe.

Toutes les entités sur lesquelles la société mère a le contrôle sont des filiales. La société mère contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la société mère en obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées lorsque la société mère en perd le contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées. Les moins-values latentes sont également éliminées sauf si la transaction fait l'objet d'une dépréciation de l'actif transféré. Les politiques comptables des filiales sont identiques à celles adoptées par la société mère.

Les intérêts minoritaires dans le résultat et le capital des filiales sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état de la situation financière consolidée.

Entités consolidées

Au 31 mars 2021, le périmètre de consolidation est composé de deux entités, une société mère, Inventiva S.A., et sa filiale détenue à 100%, Inventiva Inc..

	Date de création	Pourcentage de participation détenu	Méthode de consolidation
INVENTIVA Inc.	05/01/2021	100%	Intégration globale

2.4 Conversion des monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en euros, qui est aussi la monnaie fonctionnelle de l'entité mère, Inventiva S.A. La monnaie fonctionnelle de la filiale Inventiva Inc. est en dollar U.S.. Tous les montants présentés dans les notes aux états financiers sont libellés en euros sauf indication contraire.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les résultats et les soldes de la situation financière résultant d'opérations étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- Les comptes de produits et de charges sont convertis au cours moyen de l'exercice (ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives, le cas échéant, le cours de change à la date de transaction à utiliser) ; et
- Les écarts de changes générés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Taux de conversion (USD per EUR)	Au 31 mars 2021
Taux de change moyen pour la période	1,20
Taux de change à la fin de la période	1,17

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés trimestriels non audités établis selon le référentiel comptable IFRS, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La pandémie liée au COVID-19 n'a pas conduit sur le premier trimestre 2021 à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

3.2 Estimation à la juste valeur

La méthode d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur s'articule autour des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 mars 2021 :

Au 31 mars 2021 - en milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la Juste valeur par le résultat</i>			
Ventes à terme de devise – Actifs ⁽¹⁾		12	
Total Actifs	-	12	-
Passifs			
<i>Passifs financiers évalués à la Juste valeur par le résultat</i>			
Ventes à terme de devise - Passifs ⁽¹⁾	-	443	-
Total Passifs	-	443	-

⁽¹⁾ La valorisation de l'instrument se base sur des paramètres de marché observables. L'instrument n'est pas directement coté sur un marché.

Au 31 décembre 2020 - en milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la Juste valeur par le résultat</i>			
Ventes à terme de devise ⁽¹⁾	-	1 791	-
Total Actifs	-	1 791	-
Passifs			
<i>Passifs financiers évalués à la Juste valeur par le résultat</i>			
Ventes à terme de devise	-	-	-
Total Passifs	-	-	-

⁽²⁾ La valorisation de l'instrument se base sur des paramètres de marché observables. L'instrument n'est pas directement coté sur un marché.

3.3 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité

Les activités de la Société ne présentent pas de variation saisonnière significative.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au titre de chaque période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Les montants à payer au titre de l'impôt sur le résultat d'une période intermédiaire peuvent devoir être ajustés lors d'une période intermédiaire ultérieure du même exercice si l'estimation relative au taux d'impôt annuel change.

4. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

4.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Valeur brute	3 674	3 674
Amortissements et dépréciations	(2 794)	(2 739)
Immobilisations incorporelles	881	935

4.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Valeur brute	9 838	9 810
Amortissements et dépréciations	(6 667)	(6 528)
Immobilisations corporelles	3 171	3 282

4.3 Autres actifs non courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Comptes à terme non courants	2 743	1 698
Dépôts de garantie	8	8
Autres actifs non courants	2 751	1 706

Au 31 mars 2021, les dépôts à terme non courants ont augmenté de 1,0 million d'euros correspondant à une garantie à l'administration fiscale constituée à la suite de la demande de sursis de paiement relatif aux taxes sur les salaires de 2016 et 2017 (se référer également aux notes 4.9 – *Provisions* et 4.11 – *Dettes fournisseurs et autres passifs courants*).

4.4 Stocks

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Stocks laboratoire	408	353
Dépréciations des stocks	(33)	(33)
Stocks	375	320

4.5 Clients et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Le solde des créances clients à la clôture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Jusqu'à 3 mois	1	48
3 à 6 mois	-	-
6 à 12 mois	-	-
Au-delà de 12 mois	-	-
Clients et comptes rattachés	1	48

Le délai moyen de paiement est de 30 jours.

Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Crédit Impôt Recherche (CIR)	9 063	9 012
Autres	16	16
Créances d'impôt	9 078	9 028
Charges constatées d'avance	4 510	3 313
Comptes à terme courants	-	7 336
Produit à recevoir court terme	92	2 000
Ventes à terme en devise - Actifs	12	1 791
Contrat de liquidité - Compte espèce	897	1 029
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 256	1 625
Autres créances diverses	390	821
Autres créances	8 157	17 914
Autres actifs courants	17 235	24 942

Au 31 décembre 2020, les comptes à terme courants correspondaient aux comptes à terme en dollars U.S. contractés auprès de la Société Générale et du Crédit Agricole. Ils sont entièrement débouclés sur le premier trimestre 2021 et sont reclassés en trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 mars 2021.

Au 31 décembre 2020, les produits à recevoir courants correspondaient intégralement à un produit à recevoir de la part du groupe Abbott constaté à la suite du contrôle fiscal au titres des exercices 2013, 2014, 2015. Le règlement d'Abbott pour un montant de 2,0 millions d'euros a été reçu au cours du premier trimestre 2021 (se référer aux notes 1.2 – *Faits marquants du premier trimestre 2021* et 4.9 – *Provisions*).

Les ventes à terme de devises correspondent à la juste valeur du contrat souscrit auprès de Crédit Agricole pour protéger la valeur des placements en dollars U.S. contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar U.S. à hauteur de 20 millions de dollars U.S. (se référer à la note 6.2 – *Engagements hors bilan liés au financement*).

4.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Autres équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	955	12 001
Liquidités	106 852	93 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 806	105 687

(1) Les autres équivalents de trésorerie correspondent à des comptes de dépôts bancaires au Crédit Agricole ainsi qu'à la Société Générale qualifiés d'équivalents de trésorerie.

Au 31 mars 2021, les comptes de dépôt à terme en dollars U.S. sont reclassés en liquidités à la suite du débouclage des contrats sur le premier trimestre 2021.

4.7 Capitaux propres

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 386 milliers d'euros au 31 mars 2021, divisé en 38 630 261 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Aucune variation du capital social sur le semestre clos les 31 mars 2021.

Les mouvements liés aux BSPCE, BSA et AGA sont décrits ci-dessous dans les sous-parties "*Options de souscription d'actions*" et "*Attributions gratuites d'actions*".

Contrat de liquidité

Le 19 janvier 2018, la Société a signé un nouveau contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF en 2017, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Dans le cadre de ce contrat, le PSI effectue, sans ingérence d'Inventiva, des achats et ventes d'actions propres de la Société afin de garantir leur liquidité sur le marché.

A la date d'approbation des présents états financiers, le contrat avec la société Kepler Cheuvreux est prolongé pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2021.

Au 31 mars 2021, les actions propres acquises par Inventiva via ses PSI, ainsi que les gains et pertes résultants des opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation de titres effectuées sur les trois premiers mois de 2021 sont présentés en déduction des capitaux propres. En conséquence, ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de la Société.

Options et bons de souscription d'actions

Les paiements fondés sur des actions concernent :

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("**BSPCE**") attribués aux salariés de la Société en 2013 et 2015 ;
- Des Bons de Souscription d'Actions ("**BSA**") attribués aux administrateurs de la Société en 2017, dont le prix de souscription a été fixé à 0,53 euros.
- Des BSA attribués à des prestataires de services de la Société ou à leurs associés en 2018, dont le prix de souscription a été fixé à 0,48 euros.
- Des BSA attribués en 2019 à M. David Nikodem, membre de la société Sapidus Consulting Group LLC, prestataire de services d'Inventiva, dont le prix de souscription a été fixé à 0,18 euros ; et
- Des BSA attribués en 2020 à M. David Nikodem, membre de la société Sapidus Consulting Group LLC et à Jeremy Goldberg, associés de la société PG Healthcare LLC, prestataires de services d'Inventiva, dont le prix de souscription a été fixé à 0,29 euros

Caractéristiques des plans BSA et BSPCE

Au 1er janvier 2021, 88 plans de BSPCE sont en cours. Chaque BSPCE correspond à 100 actions. Ils sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2023, après laquelle ils deviennent caduques.

Au 1er janvier 2021, cinq plans de BSA sont en cours : BSA 2017, BSA 2018, BSA 2019, BSA 2019 bis et BSA 2019 ter

Les plans de BSA et BSPCE sont décrits en note 10.3 – *Options de souscription d'actions* des états financiers annuels 2020.

Aucun nouveau plan de BSA n'est attribué sur le premier trimestre 2021.

Mouvements des BSA et BSPCE (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Prix d'exercice	En cours 1 janvier 2021	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 31 mars 2021	Nombre d'actions exerçables
BSPCE - Plan 2013	13/12/2013	0,59	8 800	-	-	-	8 800	8 800
	TOTAL BSPCE		8 800	-	-	-	8 800	8 800
BSA - Plan 2017	29/05/2017	6,67	130 000	-	-	-	130,000	130,000
BSA - Plan 2018	14/12/2018	6,07	116 000	-	-	-	116,000	77,334
BSA 2019	28/06/2019	2,20	10 000	-	-	-	10,000	10,000
BSA 2019 Bis	09/03/2020	3,68	10 000	-	-	-	10,000	10,000
BSA 2019 Ter	09/03/2020	3,68	36 000	-	-	-	36,000	12,000
	TOTAL BSA		302 000	-	-	-	302 000	239,334
Total Options de souscription d'actions			310 800	-	-	-	310 800	248,134

Au 31 mars 2021, les BSPCE en cours sont au nombre de 88 (ou 8 800 actions) et les BSA sont au nombre de 302 000, ce qui correspond à un nombre total d'actions pouvant être émises lors de l'exercice de 310 800.

Attribution d'actions gratuites

Caractéristiques des plans d'AGA

Au 1^{er} janvier 2021, un seul plan d'AGA est en cours : AGA 2019-1. Ce plan est décrit dans les états financiers annuels 2020.

Aucun nouveau plan d'AGA n'est attribué sur le premier trimestre 2021.

Mouvements des AGA (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Cours de référence	En cours 1 janvier 2021	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 31 mars 2021	Nombre d'actions exerçables
AGA - Plan 2019 - 1	28/06/2019	2,00	29 100	-	-	-	29 100	29 100
Total attributions gratuites d'actions			29 100	-	-	-	29 100	29 100

Au 31 mars 2021, les AGA sont au nombre de 29 100 sans mouvement sur la période. Les AGA 2019 – 1 seront définitivement acquises sous condition de présence à partir du 28 juin 2021.

La charge des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 16 milliers d'euros sur les trois premiers mois de 2021 contre 241 milliers d'euros sur les trois premiers mois de 2020 et est comptabilisé en charges de personnel.

4.8 Dette financière

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Emprunts bancaires	9 979	9 992
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	87	62
Dettes de loyers	20	2
Total dettes financières	10 086	10 055

⁽¹⁾ dont concours bancaires courants et intérêts courus à payer sur emprunts.

Les emprunts bancaires correspondent principalement à trois crédits d'un montant total de 10,0 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français avec un syndicat de banques françaises. Ces prêts avaient été obtenus en mai 2020 et arrivaient à échéance en mai 2021. Conformément aux dispositions mises en place par l'Etat dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, la Société a décidé de prolonger la période de franchise jusqu'en septembre 2022. Les avenants prévoient que les remboursements s'étaleront sur quatre ans à compter de septembre 2022.

La répartition entre long terme et court terme des dettes financières est la suivante :

31 mars 2021 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	0	[4 347]	[5 033]	[628]
Autres emprunts et dettes assimilées	3	84	-	-
Dettes de loyer	7	13	-	-
Total dettes financières	11	[4 444]	[5 033]	[628]

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme est déterminée selon les estimations de remboursement au 31 mars 2021.

31 décembre 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	13	9 979	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	3	59	-	-
Dettes de loyer	2	-	-	-
Total dettes financières	18	10 037	-	-

La variation sur la période se décompose de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	
31 décembre 2020	10 055
Augmentation de la dette de loyer	22
Remboursement des emprunts bancaires	(13)
Remboursement de la dette de loyer	(4)
Intérêts capitalisés	25
31 mars 2021	10 086

4.9 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	31 mars 2021
CIR 2013 – 2015	1 497	-	-	1 497
CIR 2017	880	-	-	880
Provisions long-terme	2 378	-	-	2 378
Taxe sur les salaires 2016-2018	130	18	-	148
Provisions court-terme	130	18	-	148
Total Provisions	2 507	18	-	2 525

Les provisions enregistrées au 31 mars 2021 sont principalement liées au contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017 portant sur le CIR. Dans une

moindre mesure, elles sont liées aux intérêts de retard additionnels potentiels relatifs à la période allant de la réception de l'AMR au 31 mars 2021 portant sur la taxe sur les salaires.

Taxe sur les salaires

Situation au 31 décembre 2020

Sur l'exercice 2020, la Société continue de contester l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 1,3 million d'euros (majorations et intérêts de retards inclus). Le 16 juin 2020, la Société a reçu une réponse de l'administration fiscale concernant le-dit litige, lui permettant de bénéficier de la tolérance administrative pour la taxe sur les salaires au titre de l'exercice 2018. Les propositions de redressements relatives aux exercices 2016 et 2017 étaient maintenues et le 30 octobre 2020, la Société a reçu l'AMR relatif à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2016 et 2017 lui demandant de régler un montant total de 1,2 million d'euros (majorations et intérêts de retard au 31 décembre 2019 inclus). Une réclamation contentieuse avec demande de sursis de paiement a été adressée par Inventiva le 8 décembre 2020. L'administration fiscale a répondu favorablement à la demande de sursis de paiement sous réserve de constitution d'une garantie à hauteur de 1,0 million d'euros.

Par ailleurs, le 25 janvier 2021, le tribunal administratif de Dijon a informé la Société du rejet de la réclamation contentieuse et de sa requête d'instance introductive, déposée le 2 septembre 2019, concernant les montants réclamés au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Ainsi, au 31 décembre 2020, compte-tenu des discussions en cours avec l'administration fiscale, d'une part, et Abbott, d'autre part :

- la provision enregistrée pour 1,2 million d'euros relative à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2016 et 2017 est reclassée en charge à payer à la suite de la réception de l'AMR
- la charge à payer et le produit à recevoir comptabilisés en 2018 pour 2,0 millions d'euros sont conservés

Au 31 décembre 2020, seuls les intérêts de retard additionnels potentiels relatifs à la période allant de la réception de l'AMR à la clôture des comptes 2020 sont restés provisionnés, ces intérêts n'ayant pas été réclamés à date par l'administration fiscale.

Mise à jour sur le premier trimestre 2021

L'impact net sur le compte de résultat du premier trimestre 2021 est uniquement lié à un éventuel intérêt de retard supplémentaire sur la période.

Crédit Impôt Recherche

CIR au titre des exercices 2013 à 2015 (couverts par le contrôle fiscal)

Au 31 décembre 2020, compte-tenu des discussions en cours et recours engagés, la Société estimait son risque maximum à 1,5 million d'euros relatif au CIR au titre des exercices 2013 à 2015, correspondant à montant total contesté par l'administration fiscale. En conséquence, une dotation complémentaire de 1,2 million d'euros a été enregistrée sur 2020.

Le 28 janvier 2021, la Société a reçu la réponse du médiateur, celui-ci abandonnant 0,3 million d'euros correspondant à la partie du contentieux portant sur la sous-traitance considérant que les opérations de

sous-traitance réalisées par la Société étaient conformes aux conditions posées par les décisions récentes du Conseil d'Etat.

L'abandon de créance a été comptabilisé dans les comptes de la Société dès le 31 décembre 2020.

CIR au titre de l'exercice 2017

Sur l'exercice 2019, la Société a reçu 81% du CIR 2017, soit 3,6 millions d'euros sur 4,5 millions initialement demandés. Suite aux évolutions jurisprudentielles et décisions récentes du Conseil d'Etat, Inventiva a déposé un recours hiérarchique auprès de la Direction régionale des Finances publiques (DRFiP) pour l'obtention du remboursement immédiat de la part du CIR 2017 portant sur les opérations de sous-traitance, soit 0,7 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, compte-tenu des discussions en cours et recours engagés, la Société estimait son risque maximum à 0,9 million d'euros, correspondant au montant total non remboursés par l'administration fiscale au titre de l'exercice 2019 (se référer également à la note 4.5. – *Clients et autres actifs courants*). En conséquence, une dotation complémentaire de 0,7 million d'euros a été enregistrée sur 2020.

Mise à jour sur le premier trimestre 2021

Sur les trois premiers mois de 2021, la procédure de contestation, principalement relative au CIR au titre des exercices 2013 à 2015 couverts par le contrôle fiscal, est toujours en cours et la Société reste dans l'attente d'une réponse concernant les réclamations contentieuses. Aucun événement notable n'est venu modifier la situation qui reste inchangée.

Au 31 mars 2021, sur la base des discussions en cours, le risque maximum estimé par Inventiva lié au redressement du CIR, portant sur les exercices 2013 à 2015 et 2017, reste de 2,4 millions d'euros. Aucun changement n'a été comptabilisé dans le compte de résultat au cours de la période.

4.10 Provisions pour retraites

L'engagement lié aux indemnités de fin de carrière est déterminé sur la base des droits décrits dans la convention collective de l'industrie pharmaceutique (IDCC 176 / Brochure 3104) et en appliquant les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces droits sont exprimés en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Société à la date de départ en retraite et de son salaire de fin de carrière.

Provision nette de la période

Le tableau suivant donne le montant de la provision au titre des régimes à prestations définies :

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 443	1 385
Total provisions pour retraites	1 443	1 385

En l'absence d'actifs de couverture au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, le montant de la provision correspond au montant de l'engagement estimé à la même date.

Variation de la provision nette

La variation de la provision au titre des régimes à prestations définies s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Provision à l'ouverture de la période	(1 385)	(1 127)
Charge totale de la période	(58)	(209)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	-	(49)
Provision à la clôture de la période	(1 443)	(1 385)

Détail de la charge comptabilisée

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Coût des services rendus de l'exercice	(56)	(202)
Charge d'intérêts de l'exercice	(1)	(8)
Modification et réduction de régime	-	-
Prestations de la période	-	-
Total	(58)	(209)

4.11 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 692	6 923
Autres passifs courants	7 219	6 838
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	15 910	13 761

Sur le premier trimestre 2021, l'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique par le démarrage de l'étude clinique de Phase III de lanifibranor dans la NASH.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les échéances des dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
A 30 jours	8 497	6 834
De 30 à 60 jours	194	89
> à 60 jours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 692	6 923

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les dettes fournisseurs dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de la période.

Autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 décembre 2020
Personnel	1 430	1 405
Organismes sociaux	1 100	1 375
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	847	753
Autres dettes fiscales et sociales	200	106
Autres dettes diverses	3 198	3 198
Ventes à terme de devises - Passifs	443	0
Autres passifs courants	7 219	6 838

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de la période.

Les autres dettes diverses correspondent principalement aux éléments suivants :

- Une charge à payer à l'administration fiscale de 1,9 million d'euros enregistrée sur l'exercice 2018 à la suite de la réception de l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires et
- Une charge à payer pour un montant total de 1,2 million d'euros (majorations et intérêts de retard inclus) à la suite de la réception le 30 octobre 2020 de l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2016 et 2017

Au cours des trois premiers mois de 2021, Abbott, qui conduisait la stratégie de défense, a décidé de ne pas mener la procédure d'appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon et la Société a décidé de s'aligner sur cette position.

La Société a reçu le règlement d'Abbott pour un montant de 2,0 millions d'euros correspondant au montant maximal couvert par l'indemnisation dans la cadre de l'Additional Agreement (se référer à la note 4.5 – *Clients et autres actifs courants*). Par conséquent, ce produit à recevoir courant enregistré au 31 décembre 2020 est entièrement soldé.

A la date des présents états financiers, en accord avec l'administration fiscale, la Société a payé 1,8 million d'euros, dont 1,3 million d'euros par compensation des créances de crédit de TVA (se référer également à la note 6.5 – *Evénements postérieurs à la clôture*).

Le poste organismes sociaux concerne notamment les dettes du dernier trimestre auprès des organismes tels que l'URSSAF, KLESIA et l'APGIS.

Le poste Autres dettes fiscales et sociales concerne les provisions de taxes assises sur la masse salariale telles que Formation continue, Taxe d'apprentissage, et Effort construction.

Les ventes à terme de devises correspondent à la juste valeur des deux contrats qui ont été souscrits auprès de la Société Générale pour protéger la valeur des placements en dollar contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar à hauteur de 40 millions de dollars U.S. (se référer à la note 6.2 – *Engagements hors bilan liés au financement*).

4.12 Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique les valeurs comptables au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9 :

en milliers d'euros

	31 mars 2021			
	Actifs financier s au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à terme non courants	2 743	-	-	2 743
Dépôts de garantie	8	-	-	8
Produits à recevoir courants	92	-	-	92
Clients et comptes rattachés	1	-	-	1
Autres créances diverses	1 287	-	-	1 287
Ventes à terme de devise	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 806	-	-	107 806
Total	111 937	12	-	111 949
Passifs financiers				
Dettes financières à long terme	-	-	10 075	10 075
Dettes financières à court terme	-	-	11	11
Ventes à terme de devises	-	443	-	443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 692	8 692
Autres dettes	-	-	3 198	3 198
Total	-	443	21 976	22 419

en milliers d'euros

31 décembre 2020

	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à termes non courants	1 698	-	-	1 698
Dépôts de garantie	8	-	-	8
Produits à recevoir non courants	2 000	-	-	2 000
Comptes à terme courants	7 336	-	-	7 336
Clients et comptes rattachés	48	-	-	48
Autres créances diverses	1 849	-	-	1 849
Ventes à terme de devise	0	1 791	-	1 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 687	-	-	105 687
Total	118 626	1 791	-	120 417
Passifs financiers				
Dette financière à long terme	-	-	10 037	10 037
Dettes financières à court terme	-	-	18	18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	6 923	6 923
Autres dettes	-	-	3 198	3 198
Total	-	-	20 177	20 177

5. Notes relatives au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 mars 2020
Chiffre d'affaires	74	87
Produits des activités ordinaires	74	87
Crédits d'impôt	50	849
Subventions	3	0
Autres	98	10
Autres produits opérationnels	152	858
Total produits	226	945

5.2 Charges opérationnelles

31 mars 2021 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(430)	-	-	(430)
Energie	(180)	-	-	(180)
Brevets	(106)	-	-	(106)
Etudes	(3 653)	-	-	(3 653)
Maintenance	(227)	-	-	(227)
Honoraires	(41)	(83)	(837)	(962)
IT	(167)	(2)	(13)	(182)
Charges support (dont taxes)	-	-	(172)	(172)
Charges de personnel	(1 959)	(48)	(713)	(2 720)
Amortissements et provisions	(188)	-	(41)	(228)
Autres charges opérationnelles	(246)	(4)	(962)	(1 213)
Total charges opérationnelles	(7 196)	(137)	(2 739)	(10 072)

31 mars 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(313)	-	-	(313)
Energie	(165)	-	-	(165)
Brevets	(66)	-	-	(66)
Etudes	(2 854)	-	-	(2 854)
Maintenance	(193)	-	-	(193)
Honoraires	(63)	-	(386)	(449)
IT	(172)	(3)	(16)	(191)
Charges support (dont taxes)	-	-	(83)	(83)
Charges de personnel	(1 784)	(55)	(613)	(2 452)
Amortissements et provisions	(222)	-	(45)	(267)
Autres charges opérationnelles	(226)	(6)	(403)	(636)
Total charges opérationnelles	(6 059)	(65)	(1 546)	(7 669)

Charges de personnel et effectifs

31 mars 2021 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(1 383)	(48)	(487)	(1 919)
Charges sociales	(533)	-	(196)	(729)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(40)	-	(17)	(56)
Paiement fondé sur des actions	(3)	-	(13)	(16)
Total charges de personnel	(1 959)	(48)	(713)	(2 720)

La Société emploie 95 personnes au 31 mars 2021.

31 mars 2020 <i>en milliers euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(1 084)	(53)	(393)	(1 530)
Charges sociales	(472)	5	(164)	(631)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(35)	-	(16)	(51)
Paiement fondé sur des actions	(193)	(7)	(40)	(240)
Total charges de personnel	(1 784)	(55)	(613)	(2 452)

La Société employait 90 personnes au 31 mars 2020.

5.3 Autres produits (charges) opérationnels

Les autres produits (charges) opérationnels se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 mars 2020
Reprise de la dépréciation du carry back	333	-
Total autres produits opérationnels	333	-
Provision pour risque fiscal - taxe sur les salaires	(18)	(18)
Coûts de transaction ⁽¹⁾	(410)	(63)
Total autres charges opérationnelles	(428)	(81)
Autres produits (charges) opérationnels	(95)	(81)

(1) Sur le premier trimestre 2021, les coûts de transactions sont principalement constitués des charges d'assurance relatives à la *Public Offering of Securities Insurance* souscrite dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Global Market de juillet 2020.

5.4 Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31 mars 2021	31 mars 2020
Revenus des équivalents de trésorerie	1	10
Gains de change	3 683	10
Total produits financiers	3 684	20
Charge d'intérêts financiers	(25)	(1)
Pertes de change	-	(10)
Variation de juste valeur	(2 222)	-
Autres charges financières	(1)	(2)
Total charges financières	(2 248)	(13)
Résultat financier	1 435	7

Sur le premier trimestre 2021, les produits financiers sont principalement liés aux gains de change engendrés par les comptes bancaires en devises et s'expliquent par la valorisation du dollar U.S. face à l'euro sur la période.

Les charges financières comprennent principalement la variation de la juste valeur des ventes à terme en devises.

5.5 Charge d'impôt

Le calcul de la charge d'impôt en période intermédiaire est détaillé en section 2.6 *Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires*.

La Société enregistre des pertes fiscales sur les trois premiers mois 2021. La recouvrabilité de ces pertes n'étant pas considérée comme probable sur les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre au 31 mars 2021.

5.6 Résultat de base par action et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

<i>en euros</i>	31 mars 2021	31 mars 2020
Résultat net	(8 840)	(6 798)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	38 602 670	29 033 063
Résultat de base/dilué par action	(0.23)	(0.23)

Pour les trois mois clos les 31 mars 2021 et 2020, la Société enregistre une perte, le résultat dilué est donc identique au résultat de base. Les plans de paiements fondés sur des actions (BSA, BSPCE et AGA) ne sont pas inclus car leurs effets seraient anti-dilutifs.

6. Autres informations financières

6.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Engagements donnés - *Nantissements de titres financiers*

Au 31 mars 2021, trois nantissements de compte à terme sont en cours :

- Deux nantissements de trésorerie pour un montant total de 1,7 millions d'euros :
 - o Le premier nantissement, consenti par la Société le 1^{er} février 2019 à hauteur de 0,7 million équivaut à 50% de la somme non couverte par l'indemnisation à recevoir de la part du groupe Abbott prévue dans l'*Additionnal Agreement* ; et,
 - o Conformément à l'engagement initial, un second nantissement, a été consenti par la Société au 30 juin 2020 à hauteur de 1 million d'euros car le contentieux objet de cette Garantie est toujours en cours.

Ces nantissements ont été mis en place en lien avec la garantie donnée à l'administration fiscale sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole de 3,4 millions d'euros du fait de ses litiges fiscaux

- Le 6 janvier 2021, à la suite de la réponse favorable de l'administration fiscale à la demande de sursis de paiement concernant la taxe sur les salaires sur les exercices 2016 et 2017, la Société a constitué une garantie à l'administration fiscale, sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole, à hauteur de 1,0 million d'euros.

Engagements donnés - Contrats CRO et CMO conclus avec des tiers

- Contrat CRO avec Spaulding

En décembre 2020, la Société a conclu un accord avec Spaulding, visant à conduire les études incluant l'évaluation de l'effet des multiples dosages de lanifibranor et de l'impact du dosage sur l'électrocardiogramme chez des patients sains.

A la suite de l'amendement signé le 1^{er} avril 2021, la Société s'engage à payer les services rendus par le CRO sur la période allant de la signature du contrat à novembre 2021, pour un montant total de 4,9 millions de dollars.

Au 31 mars 2021, le montant restant dû s'élève à 2,5 millions de dollars.

- Contract de CRO avec PRA

En avril 2021, dans le cadre de la conduite de l'étude Phase III Nash, la Société a conclu un contrat de sous-traitance, avec effet rétroactif à partir de janvier 2021, avec Pharmaceutical Research Associates Groupe B.V (PRA) s'agissant d'un CRO. Le contrat vise à soutenir l'approbation réglementaire du produit chez les patients adultes en Europe et aux Etats Unis.

La Société s'engage à payer les services rendus (directement et indirectement) par le CRO dans les 7 années à venir pour une enveloppe globale de 201 millions d'euros.

Au 31 mars 2021, le montant global restant à verser au titre du contrat est de 200 millions d'euros.

- Contrat CMO avec Fisher Clinical Services

En mars 2021, la Société a conclu un accord avec Fisher Clinical Services, visant à effectuer les services de l'emballage et de distribution des produits pour les études cliniques à grande échelle, notamment les études en Phase III dans les 25 pays du monde (incluant 300 centres cliniques).

La Société s'engage à payer les services rendus par le CMO dans les 7 années à venir pour une enveloppe globale de 15 millions d'euros.

Au 31 mars 2021, l'intégralité du montant global reste dû.

Engagements reçus - Contrats de mise à disposition

- Contrat de mise à disposition Novolyse

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 13 octobre 2015, à mettre à disposition de la société Novolyse, des locaux et des équipements pour une durée de 36 mois à compter du 19 octobre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2016 portant le loyer à 5 milliers d'euros mensuels à compter du 1^{er} novembre 2017 avec un taux d'augmentation annuel de 2%. Sur les trois premiers mois de 2021, le total de l'engagement reçu s'élève à 18 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 40 milliers d'euros.

- Contrat de mise à disposition Genoway

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 4 novembre 2015, à mettre à disposition de la société Genoway, des locaux et des équipements, initialement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} juillet 2017 prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2019 puis renouvelable tacitement pour une durée de trois ans, soit la prochaine échéance au 30

juin 2022. Ce contrat a été résilié au cours du troisième semestre 2020 et arrivera à son terme en juin 2021. A compter du 1^{er} décembre 2017 le loyer mensuel se porte à 15 milliers d'euros. Sur les trois premiers mois de 2021, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 46 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 35 milliers d'euros.

- **Contrat de mise à disposition Synthecob**

La Société s'est engagée, via un contrat signé le 21 mars 2016, à mettre à disposition de la société Synthecob, du matériel et des services pour une durée de 2 ans à compter du 1er avril 2016. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2017 portant le loyer à 2,4 milliers d'euros mensuels jusqu'au 30 mars 2018, puis 2,5 milliers d'euros. A compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel passe à 2,7 milliers d'euros. Au 31 mars 2021, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 8 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 34 milliers euros.

6.2 Engagements hors bilan liés au financement

Au 31 Décembre 2020, la Société a mis en place trois contrats de vente à terme de devise pour un montant total de 60 millions de dollars U.S afin de protéger son activité contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar. Au 31 mars 2021, la variation de juste valeur des contrats de vente à terme a été comptabilisé respectivement en autres actifs courants pour 12,0 milliers d'euros et en autres passifs courants pour 443 milliers d'euros et par le résultat en contrepartie. Leurs principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	Date de commencement	Date de maturité	Contrepartie	Devise	Nominal
Engagements donnés					
Vente à terme en U.S dollars à payer	03/09/2020	14/05/2021	Société Générale	USD	20 000 000
Vente à terme en U.S dollars à payer	08/09/2020	14/05/2021	Société Générale	USD	20 000 000
Vente à terme en U.S dollars à payer	30/10/2020	14/05/2021	Crédit Agricole	USD	20 000 000
Engagements reçus					
Vente à terme en euro à recevoir	03/09/2020	14/05/2021	Société Générale	EUR	16 794 021
Vente à terme en euro à recevoir	08/09/2020	14/05/2021	Société Générale	EUR	16 844 942
Vente à terme en euro à recevoir	30/10/2020	14/05/2021	Crédit Agricole	EUR	17 001 020

6.3 Relations avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours des trois premiers mois de 2021.

6.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à différentes natures de risques financiers : risque de change, risque de crédit et risque de liquidité.

Les facteurs de risques de crédit et de liquidité sont les mêmes que ceux décrits dans les comptes établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception du risque de change décrit ci-dessous.

Risque de change

Le 15 juillet 2020, la Société a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant total brut de 107,7 millions de dollars U.S. La nature et l'exposition au risque de change de la Société a en conséquence évolué, une proportion significative de ses disponibilités étant dorénavant libellée en dollars U.S.

Le choix a été fait de ne pas convertir immédiatement en euros l'intégralité de la trésorerie obtenue grâce à cette levée de fonds car une portion de celle-ci sera utilisée pour faire face à des dépenses libellées dans cette devise au cours des prochaines années. Néanmoins, la majorité des dépenses engagées par la Société sont libellées en euros, et l'activité de la Société pourrait donc nécessiter de convertir en euros une partie de ses disponibilités libellées en dollars U.S, s'exposant ainsi à un risque de change.

Au 31 mars 2021, tous les dépôts à terme en devise sont arrivés à leurs termes et sont reclassés en trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan.

La Société s'est également organisée pour mettre en place à tout moment des instruments de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations de taux de change, si elle le jugeait nécessaire et conformément à sa politique d'investissement.

Jusqu'au 31 mars 2021, la Société a effectué trois ventes à terme pour un montant total de 60 millions de dollars U.S. Les fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar, difficilement prévisibles, pourraient affecter la situation financière de la Société. Les ventes à terme de devises correspondent à la variation de juste valeur de ces contrats qui ont été souscrits auprès de la Société pour protéger la valeur des placements en dollar contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar à hauteur de 60 millions de dollars. Les ventes à terme de devises sont comptabilisées comme un instrument financier dérivé non qualifié de couverture au sens d'IFRS 9. Ils sont inscrits au bilan initialement à la juste valeur et lors de la comptabilisation subséquente, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées en résultat financier (se référer à la note 6.2 – *Engagements hors bilan liés au financement*).

Le tableau ci-après présente, au 31 mars 2021, l'analyse de sensibilité des actifs de la Société libellés en dollar U.S. sous l'hypothèse raisonnable d'une variation de 5 % sur la base du taux de change à la clôture, à laquelle est exposé la Société :

Au 31 mars 2021 - en milliers d'euros	Juste valeur	Impact lors d'une variation de 5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollar U.S.	80 908	(3 853)

6.5 Événements postérieurs à la clôture

Règlement de l'AMR à l'issue du contrôle fiscal portant sur la taxe sur les salaires au titre des exercices 2013 à 2015

Le 11 février 2021, la société a reçu la mise en demeure de payer les montants dus à l'administration au titre de l'AMR émis le 17 août 2018 pour un montant de 1,9 million d'euros. Le 9 juin 2021, en accord avec l'administration, la Société a exécuté le paiement de 1,8 million d'euros, dont 1,3 million d'euros

par compensation des créances de crédit de TVA non encore remboursées. En conséquence, la Société a effectué un virement de 0,5 million d'euros.

A la suite de ce paiement, la Société a demandé à l'administration fiscale la levée d'une partie de la garantie bancaire qui avait été constituée en 2019 correspondant au montant payé, soit 1,7 million d'euros, et reste en attente d'un retour.

Nouveau plan d'incitation à long-terme (Long Terme Incentive Plan ou "LTI plan")

Le 16 avril 2021, l'assemblée générale de la Société a approuvé l'attribution d'un LTI plan se détaillant comme suit :

- un total de 600 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les "BSPCE 2021") au profit de Monsieur Frédéric Cren et Monsieur Pierre Broqua en leur qualité de mandataires sociaux de la Société.
- un total de 466 000 actions gratuites (les "AGA 2021") à certains salariés de la Société.
- un total de 50 000 bons de souscription d'actions (les "BSA 2021") au profit d'ISLS Consulting et David Nikodem, prestataires de services de la Société.

A la date des présents états financiers, l'impact relatif à l'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* sur les états financiers de la Société est en cours d'évaluation.

Dénouement des trois contrats de vente à terme de devise pour un montant total de 60 millions de dollars U.S

Les trois contrats de vente à terme de devise pour un montant total de 60 millions de dollars U.S qui avaient été mis en place en 2020 afin de protéger son activité contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar U.S. (se référer à la note 6.2.– *Engagements hors bilan liés au financement*) sont arrivés à leur terme le 14 mai 2021.

Lancement de la Phase IIb de Cedirogant (anciennement ABBV-157) annoncé par AbbVie

Le 5 mai 2021, à la suite de résultats encourageants de l'étude clinique de Phase Ib, AbbVie a annoncé le lancement au second semestre 2021 d'une étude de Phase IIb d'évaluation de dose.

Conformément aux termes de l'accord de collaboration conclu entre Inventiva et AbbVie, le lancement de cette phase IIb générera le versement d'un milestone à Inventiva sur le deuxième semestre 2021.